



Règlement des ateliers du CCJette

Nos ateliers s'inscrivent dans la vision des centres d'expression et de créativité en favorisant tant l'expression artistique que l'expression citoyenne. Participer à un atelier du CCJ c'est découvrir et expérimenter une pratique artistique, et c'est aussi vivre en groupe, développer sa créativité, sa capacité de cocréation, son intelligence relationnelle et plein d'autres choses super utiles au vivre ensemble !

Les valeurs portées dans ces ateliers sont les valeurs d'inclusion, de respect et de bienveillance pour tous et toutes.

1. Calendrier

- Semaines d'ateliers : du 20 septembre 2025 au 29 mai 2026
- Semaines de réserve pour reports éventuels de séances annulées : du 1 au 18 juin 2026
- Fête des Ateliers : samedi 6 juin 2026
- Dates auxquelles il n'y a pas atelier :

VACANCES SCOLAIRES FRANCOPHONES et JOURS FERIES = PAS D'ATELIER
JOURS DE FEMETURE EXCEPTIONNELS DU CCJ = PAS D'ATELIER
samedi 27 septembre 2025 ; du jeudi 5 février au samedi 7 février 2026 inclus ;
vendredi 5 juin et samedi 6 juin 2026 ; vendredi 19 juin et samedi 20 juin 2026

2. Inscriptions

Les inscriptions peuvent être effectuées soit via notre site internet (à privilégier), soit en remplissant le formulaire en version papier ou numérique en prenant rendez-vous avec le secrétariat.

Les inscriptions sont confirmées une fois le paiement finalisé. Sans confirmation de paiement, le·la participant·e n'est pas considéré·e comme inscrit·e aux ateliers.

En cas de difficulté de paiement ou de demande de paiement étalé, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : secrétariat@ccjette.be

- Période d'inscriptions prioritaires (participant·es saison passée + liste d'attente) : du 16 juin au 30 juin 2025
- Ouverture des inscriptions des nouveaux ateliers : 16 juin 2025
- Ouverture à toutes des ateliers qui existaient la saison passée : 1 juillet 2025

PREMIERE SEMAINE D'ATELIERS ANNUELS, POSSIBILITE de REMBOURSEMENT SANS JUSTIFICATION

Il n'y a pas de cours à l'essai. Il est néanmoins possible de demander un remboursement sans justification avant le deuxième atelier si la proposition ne vous convient pas. Cette demande se fait uniquement par mail (secretariat@ccjette.be) ou par formulaire à l'accueil et n'est valable que si la demande est effectuée **avant** le deuxième atelier.

REJOINDRE UN ATELIER EN COURS DE CYCLE

Il existe la possibilité de rejoindre un atelier en cours d'année à la reprise après les vacances scolaires de Toussaint, d'hiver et de carnaval.

Prix au prorata du nombre de séances restantes après ces vacances.

Merci de contacter le secrétariat (secretariat@ccjette.be) si vous souhaitez rejoindre un atelier en cours de saison. Par ailleurs, dès que la jauge des inscriptions aux ateliers atteint son maximum, une liste d'attente s'ouvre. Lorsqu'une place se libère, notre secrétariat contactera les personnes présentes dans la liste d'attente juste avant le début des vacances de Toussaint, d'hiver et de carnaval.

ANNULATION DE L'ATELIER

Le Centre Culturel se réserve le droit d'annuler un atelier en cas d'insuffisance de participant·e·s. Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, nous vous contacterons par mail ou téléphone pour vous proposer une alternative ou un remboursement.

3. Santé


Les participant·es adultes ou les parents des participant·es de moins de 18 ans sont tenu·es d'informer le CCJ des spécificités de santé physique et mentale des participant·es aux ateliers par mail au secrétariat (secretariat@ccjette.be) lors de l'inscription.

Sans mail, le CCJ considère qu'il n'y a pas de spécificité dont il faut tenir compte.

Pour information, nos artistes-animateurs sont formé·es à des pratiques d'expression artistique et d'expression citoyenne. Ils et elles ne sont actuellement pas qualifié·es pour accueillir des personnes présentant des troubles psychologiques ou comportementaux sévères. Merci de prendre contact avec nous en cas de doute.

4. Absences

Le·la participant·e n'est pas tenu·e de prévenir l'établissement en cas d'absence isolée à une activité. Le remboursement n'est pas possible en cas d'absence.

 Si un·e participant·e est absent·e sans donner de nouvelles **pendant plus de trois dates consécutives**, le Centre Culturel se réserve le droit de libérer sa place pour un·e autre participant·e. Aucun remboursement ne sera accordé.

5. Remboursements

En cas de désistement à une activité, aucun remboursement ne sera accordé. Seule exception pour les ateliers annuels : si un certificat médical est présenté en cas de maladie de longue durée, un remboursement pourra être accordé à partir de la date de réception du mail contenant le certificat.

6. Modalités pratiques :

Les frais de participation aux ateliers incluent le matériel de base nécessaire au bon déroulement des activités.

Les participante·es sont invité·es à se munir de la tenue appropriée à la pratique de l'atelier (tenue souple pour les ateliers corporels, vêtements à salir pour les ateliers d'art plastique...)

Centre Culturel de Jette